

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du vendredi 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mai, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 15

Date de convocation : 22/05/2026

Présents : RAYNAUD Claude, PONCHON Florent, MORIN Pascale, MIGNOT Michel, FAYET Pierre, BOIVIN Catherine, GALLET Marie-Claire, DURET Sandra, PERISSEL Frédéric, BENAY Laurent, DAUPHANT Guillaume, MAROFIN Quentin, THUEL Séverine.

Absentes : SIMIEZ Michèle (pouvoir à DAUPHANT Guillaume.), ALVES Sandra.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. FAYET Pierre a été élu secrétaire,

Ordre du Jour :

Validation des procès-verbaux
Préparation de la rentrée scolaire règlement et tarif
Ouverture de poste
Décision modificative budget communal
Location des salles des Fêtes
Mise en place d'un Pôle Ado
Désignation des personnes pour la commission impôt
Désignation des représentants à la CIID
Point de situation et planification des travaux
Régie réseau de chaleur
Rapport des commissions
Questions diverses

Approbation des procès-verbaux des précédents conseil municipal du 24 et 29 avril 2026

1) - Préparation de la rentrée scolaire règlement et tarif

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire. Il donne lecture du règlement, et propose d'augmenter les tarifs de la cantine.

Il demande à l'assemblée de donner son avis sur une modification des tarifs de la cantine scolaire, et d'examiner le règlement intérieur 2026-2027 pour l'école, le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

1/7

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité décide :

- de modifier le tarif des repas à la cantine à savoir :

Le montant forfaitaire mensuel :

pour 4 repas par semaine : 45 € par mois soit 450€ / année scolaire

pour 3 repas par semaine : 34 € par mois soit 340€ / année scolaire

pour 2 repas par semaine : 23 € par mois soit 230€ / année scolaire

pour 1 repas par semaine : 12 € par mois soit 120€ / année scolaire

- D'accepter le règlement intérieur 2026-2027 pour l'école, le restaurant scolaire et la garderie périscolaire annexé à la présente délibération.

2) - Création d'un poste

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire explique que suite au départ d'une employée, le conseil municipal avait décidé par la délibération DEL202501034 de créer un poste en ATA afin de faire face à l'accroissement de travail et permettre une réorganisation des services.

Après évaluation des besoins du service et réorganisation des missions, il apparaît nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet : 24h30 à compter du 24 août 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- De publier l'offre d'emploi afférant au poste.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Maire explique que le poste d'une agente se termine au 31 juillet, d'où il faut publier une offre d'emploi d'agent polyvalent pour 15 h.

Le conseil est d'accord pour la publication.

3) -Décision modificative

M. Le Maire explique qu'il convient de régulariser le solde d'exécution de la section d'investissement suite à une erreur des écritures. Le résultat de clôture de la section d'investissement concernant l'exercice 2025 étant de 1 151 920.02 €, ce montant aurait dû être reporté comme tel. Il est nécessaire d'ajouter 717 536.34€ au compte R001. Afin d'équilibrer le budget M. Le Maire propose de prévoir les écritures suivantes :

Augmentation sur crédits ouverts

D 231-23 : nouvelle salle des fêtes 100 000.00 €

D 231-43 : Traverse du bourg Luzillat 308 768.00 €

D 231-49 : locaux techniques 308 768.34 €

TOTAL D 23 : Immobilisations en cours 717 536.34 €

R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 717 536.34 €

TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté 717 536.34 €

Le conseil décide unanimement d'accepter la décision modification.

4) – Location salle des Fêtes

Le Maire propose au conseil municipal de réviser le tarif de location des salles des fêtes communales, pour une prise en considération des dépenses d'entretien, de nettoyage, d'eau, de chauffage et d'électricité.

M. le Maire propose également revoir les conditions de prêt à titre gratuit pour les enfants de la commune de moins de 20 ans.

M. le Maire propose d'établir les tarifs comme suit :

Concernant la salle des fêtes de Luzillat :

Pour le week-end complet, entre le vendredi 14h et le lundi 14h
pour les habitants de la commune

- 270 € tarif estival
- 350 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

pour les extérieurs à la commune

- 450 € tarif estival
- 530 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Location pour la journée, entre 9h et 20h

pour les habitants de la commune

- 100 € tarif estival
- 150 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

pour les extérieurs à la commune

- 190 € tarif estival
- 230 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Possibilité de louer le vidéoprojecteur sur demande et présentation d'une attestation d'assurance le prenant en charge

- 30 €

Concernant la salle des fêtes de Demolle :

Pour le week-end complet, entre le vendredi 14h et le lundi 14h

pour les habitants de la commune

- 160 € tarif estival
- 200 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

pour les extérieurs à la commune

- 200 € tarif estival
- 240 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

Location pour la journée, entre 9h et 20h

pour les habitants de la commune

- 70 € tarif estival
- 100 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

pour les extérieurs à la commune

- 90 € tarif estival
- 120 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars.

La gratuité de la salle de Demolle sera conservée uniquement pour le 18^{ème} anniversaire des enfants de la commune sur présentation de la carte d'identité.

La location des deux salles par des associations extérieures à la commune dont le but est humanitaire et ou de santé publique, sera à la libre appréciation du représentant de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer les tarifs proposés à partir du 1^{er} septembre 2026.

5) - Mise en place d'un Pôle Ado.

Le Maire explique au conseil, qu'il a proposé l'école de Luzillat pour le pôle Ado qui se déroulera du 6 juillet au 31 juillet, sous la responsabilité de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le conseil est d'accord pour mettre à disposition les locaux pour le pôle Ado.

6) - Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Délégués titulaires :

LECOURT Maria 2 chemin de Detrame 63350 LUZILLAT

QUINET Irma 1 chemin sous la butte Montgacon 63350 LUZILLAT

FLAMAND Michèle 25 rue des bateliers Vialle 63350 LUZILLAT (retraîtée)

AMBARD Mireille 8 rue de l'Eglise 63350 LUZILLAT

KACZMAREK Lydie 3 rue des chênes L'Armonière 63350 LUZILLAT

BOUCHE Serge, 12 rue de la petite Armonière Les Maréchaux 63350 LUZILLAT (retraité)

GRENET Jean, 2 chemin des noyers Demolle 63350 LUZILLAT (retraité fonction publique)

MONTAGNON Alix, 24 rue des Prugnas Demolle 63350 LUZILLAT (retraité)

PERISSEL Michelle, 1 Villeret 63350 LUZILLAT (retraîtée)

BARAGOIN Hervé 1 rue du Belon 63350 LUZILLAT

REVIROU Michel, 2 rue des pigeonniers Les Garmins 63350 LUZILLAT

DEAT Nicole, 8 rue de la Dîme Vialle 63350 LUZILLAT

Délégués suppléants

FOURNIER Noël, 3 impasse du moulin 63350 LUZILLAT

GORCE Roger, 18 rue des jardins 63350 LUZILLAT

GUILLOT Gisèle, 23 rue des Gascons Montgacon 63350 LUZILLAT

ROBILLON Georges, 16 rue de la Dîme Vialle 63350 LUZILLAT

VOGUET Annie, 14 rue du souterrain Villard 63350 LUZILLAT (retraîtée)

SOU MILLARD Gérard, 7 rue de l'Etang Les Quatre Chemins 63350 LUZILLAT

SICARD Lucette, 2 rue des Bambous Vendègre 63350 LUZILLAT

TIXIER Serge, 39 rue des Tilleuls Demolle 63350 LUZILLAT

OLLIER Thierry, 13 rue du Champ de Rome Montgacon 63350 LUZILLAT (agriculteur)

SOU MILLARD Brigitte, 3 rue du cèdre 63350 LUZILLAT

JAY Benoît, 12 rue des champs 63350 LUZILLAT

DAUGE Jean-Paul, 1 chemin de la Garenne 63350 LUZILLAT

7) – Désignation des représentants à la CIID

Le Maire propose 2 personnes de la commission des impôts pour être représentant à la Commission communale des impôts directs, Mr GRENET Jean et Mme PERISSEL Michelle. Le conseil accepte ces deux représentants.

8) – Point de situation et planification des travaux.

Le maire propose la liste des travaux prioritaires :

- Changement des fenêtres de la Mairie
- Faire faire des devis pour le toit de la Maison Carrias
- Prévoir des travaux à la salle des fêtes de Luzillat (Salle des archives, toit terrasse ...)

Parcelle Carrias :

Le Maire explique que la parcelle de la maison Carrias à un emplacement réservé, d'où la possibilité de faire un chemin en passant dans la propriété DURIF pour accéder à celle-ci.

Après réflexion le conseil décide qu'il n'y a plus l'utilité de faire un chemin, et que la famille DURIF peut vendre son terrain.

Réseau de chaleur

Voir pour faire valider la régie, et voir avec la communauté de communes pour fixer le cours du granule.

Rapport des commissions :

Mme BOIVIN fait le rapport sur l'établissement des menus avec Chrystelle.
Un pique-nique est organisé le dernier jour d'école dans la cour.
Demande d'un petit frigo pour la salle des instituteurs.

Mr FAYET informe que les fleurs vont être achetées et plantées mardi.

Mr PERISEL signale qu'une tête de pont est à agrandir à Racaly

Mr DARLET informe qu'il a assisté à la réunion de la mise en place du comité Syndical du bois de l'Aumône.
Possibilité de faire une formation sur les déchets alimentaires.

Mr MAROFIN informe que les Jeunes Agriculteurs organisent un marché de producteur le 30 mai à Saint Beuzire.

Mr DAUPHANT informe que les locataires ont été invités à la commission cadre de vie, pour faire part des travaux à envisager :

- Voir pour un éclairage extérieur
- Si les employés peuvent aller ramasser les déchets verts

L'objectif sur l'année serait de sécuriser la parking rue des Rameaux, la création d'une voie piétonne et cyclable vers l'école, et refaire les jeux de petit parc.

Redynamiser le petit marché du samedi matin.

Mr BENAY propose de préparer un tableau pour le suivi des travaux à faire et effectués.

Mme GALLET informe qu'elle a aidé une famille à monter un dossier de téléassistance.

Elle s'occupe de mettre en place des services à domicile pour une personne hospitalisée pour qu'elle puisse rentrer chez elle.

Elle explique le déroulement des élections du SIAD de Lezoux. Elle a participé aux élections et a été élue vice présidente.

Mr PONCHON demande de faire une réunion, pour réfléchir sur le réaménagement agricole, voir pour agrandir les chemins, les fossés, le bassin versant etc....

Le conseil est d'accord pour faire une réunion en convoquant les agriculteurs de la commune.

Fin de la séance à 23 heures.

A Luzillat, le 12 juin 2026

Le Maire,
C.RAYNAUD



